

Pourquoi devrais-je souscrire l'assurance responsabilité offerte par le programme d'assurance parrainé par l'IAMC?

Marsh Canada a travaillé au nom de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada afin d'obtenir une assurance souscrite par Trisura Guarantee Insurance Company qui est spécifiquement conçue pour les professionnels du domaine des services de règlement extrajudiciaire de différends. Les assurances de la responsabilité civile professionnelle, de la responsabilité civile liée à l'utilisation d'Internet, de biens, de la responsabilité civile générale et de la restauration d'identité sont toutes offertes à des tarifs spéciaux aux membres de l'IAMC. De plus, **des rabais sur la responsabilité civile professionnelle (offerts par l'assureur du programme) ont été négociés pour les membres, comme suit :**

- Membres **agrés** (20 %).
- Membres **qualifiés** (5 %).
- Membres ayant réussi **un cours sur l'éthique agréé par l'IAMC** (10 % pour chaque période de trois mois suivant la réussite du cours).
- Membres n'ayant fait aucune **demande de règlement** en vertu de l'assurance responsabilité civile des entreprises et de l'assurance biens (5 %).

Qu'est-ce que l'assurance responsabilité civile professionnelle?

Également appelée assurance des fautes professionnelles ou assurance erreurs et omissions (E&O), l'assurance responsabilité civile professionnelle couvre les frais de défense et les dommages liés à votre responsabilité découlant de la prestation ou de la non-prestation de services de règlement extrajudiciaire de différends.

REMARQUE : La police prévoit une extension de garantie pour les cours d'enseignement de médiation et d'arbitrage (IAMC) aux étudiants et à divers professionnels.

Ai-je besoin d'une assurance responsabilité civile commerciale?

Il est fortement recommandé de compléter votre assurance responsabilité civile professionnelle par une assurance responsabilité civile commerciale. Cette garantie couvre la responsabilité pour les dommages aux biens ou les lésions corporelles découlant de vos activités commerciales.

Comment présenter une demande de garantie?

Remplissez simplement et envoyez le formulaire de demande que vous trouverez à l'adresse www.marsh.ca/adr. Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour remplir votre demande, veuillez téléphoner à un courtier d'assurances de Marsh Canada Limitée, au 1 855 224-1108.



À propos de Marsh

Marsh est le chef de file mondial du courtage d'assurances et des services-conseils en gestion de risques. Avec ses quelque 45 000 employés à l'œuvre dans 130 pays, Marsh aide les particuliers et les sociétés en leur offrant des solutions de gestion de risques et des services-conseils fondés sur les données. Marsh est une entreprise de Marsh McLennan (NYSE : MMC), la plus importante société de services professionnels dans les domaines du risque, de la stratégie et du capital humain au monde. Affichant un chiffre d'affaires de près de 20 milliards de dollars, Marsh McLennan guide ses clients dans un environnement de plus en plus dynamique et complexe par l'intermédiaire de ses quatre entreprises dominantes dans le marché : Marsh, Guy Carpenter, Mercer et Oliver Wyman. Pour en savoir plus, consultez le marsh.com, suivez-nous sur LinkedIn et sur Twitter ou abonnez-vous à BRINK.

Marsh est une société de Marsh McLennan.

Les garanties du programme d'assurance commerciale du client seront placées par l'entremise d'un programme administré par Marsh Canada Limitée. Marsh Canada s'est engagée sur la voie d'un processus marketing concurrentiel afin d'offrir un produit avantageux. Nous avons négocié ce programme d'assurance commerciale avec l'assureur pour le compte d'un groupe et n'avons pas agi à titre de courtiers pour quelque participant individuel que ce soit. La durée du présent programme peut s'étendre sur plusieurs années sans qu'il soit besoin de le négocier chaque année.

Les renseignements fournis dans cette brochure constituent un sommaire de l'assurance contractée et sont fournis à titre de référence uniquement. La police en tant que telle, y compris les avenants, décrit la protection elle-même. Elle comporte les exclusions, les limitations et les dispositions non référencées (ou rapidement résumées) ici. La police doit donc être consultée pour les modalités, les conditions et les exigences complètes des garanties. Des franchises peuvent s'appliquer. Pour connaître en détail les conditions, les définitions, les restrictions et les exclusions, veuillez communiquer avec votre courtier d'assurances autorisé par Marsh Canada Limitée ou consulter le libellé de la police.

Le présent document n'est pas destiné à servir de conseil pour une situation particulière et ne doit pas servir de fondement en ce sens. Les renseignements figurant aux présentes sont fondés sur des sources que nous jugeons fiables, mais nous ne formulons aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude. Marsh n'a aucune obligation de mettre à jour le présent document et n'assume à votre égard ou à l'égard de tout tiers aucune responsabilité qui découlerait de cette publication et de toute question mentionnée aux présentes. Marsh ne formule aucune assertion ou garantie en ce qui concerne l'application du libellé des polices ou la situation financière ou la solvabilité d'assureurs ou de réassureurs. Marsh ne donne aucune garantie quant à l'offre, au coût ou aux modalités de la couverture d'assurance.

© Marsh Canada Limitée et ses concédants, 2009-2021.
Tous droits réservés. <https://fr.marsh.ca>

USDG-3468F (C0907010B): 2022/08/09



Programme d'assurance responsabilité civile professionnelle promu par l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada

Année d'assurance : 2023-2024

Visitez marsh.ca/adr pour vous inscrire

ou appelez votre Marsh Canada Limitée courtier d'assurance autorisé au 1 855 224-1108 pour plus d'informations.

Montants de garantie et franchise

Assurance responsabilité civile professionnelle

Montants de garantie/Montants globaux	Franchises de responsabilité civile professionnelle*
Garantie de 1 000 000 \$ par réclamation / Montant global de 2 000 000 \$	500 \$ ou 1 000 \$
Garantie de 2 000 000 \$ par réclamation / Montant global de 4 000 000 \$	500 \$ ou 1 000 \$
Garantie de 3 000 000 \$ par réclamation / Montant global de 6 000 000 \$	500 \$ ou 1 000 \$
Garantie de 5 000 000 \$ par réclamation / Montant global de 5 000 000 \$	500 \$ ou 1 000 \$

* Les pertes relatives à l'enseignement sont assujetties à une franchise de 500 \$.

Assurance responsabilité civile liée à l'utilisation d'internet – sous-montant : 25 000 \$ et 50 000 \$

Assurance de biens – montant : 25 000 \$ par sinistre

Montant global annuel partagé de 15 millions de dollars pour tous les titulaires de la police

La police d'assurance responsabilité civile professionnelle comprend les extensions de garantie suivantes:

- **Extension de garantie – Frais juridiques liés à l'éthique professionnelle** – 50 000,00 \$ par assuré désigné, par réclamation liée à l'éthique professionnelle – d'un avis de plainte; d'une ordonnance d'enquête; ou d'une procédure disciplinaire, entrepris par un ordre ou une association professionnels canadiens, au sens entendu par les lois du fédéral, de la province ou du territoire qui régit la profession exercée par cet assuré désigné, contre un assuré désigné dans le but de déterminer si l'assuré désigné a contrevenu ou a autrement commis un manquement aux règlements, aux lignes directrices, aux normes ou au code de déontologie établis par cet organisme de réglementation canadien.
- **Extension de garantie – Remboursement des frais liés aux procédures Criminelle** – Action s'entend d'une procédure criminelle intentée au moyen de la signification d'un avis de demande en justice ou d'une requête introductive d'instance, d'un bref d'assignation, d'une plainte ou d'un acte de procédure similaire contre un assuré désigné, à la condition que cette procédure criminelle soit intentée initialement dans les limites territoriales du Canada.
- **Prolongation de la période de déclaration** – Si vous cessez d'exercer la profession, vous pouvez vous procurer une prolongation de la période de déclaration moyennant 75 % de la prime pour la première année, 125 % pour 2 ans, 175 % pour 3 ans, et 250 % pour 5 ans.
- **Annulation de la date rétroactive** – Sous réserve de deux ans de couverture continue au titre du programme d'assurance de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada.

Responsabilité civile commerciale

Montants de garantie/Responsabilité locative/Responsabilité automobile standard des non-propriétaires	Franchises
1 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 500 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-propriétaires : 1 000 000 \$	500
2 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 500 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-propriétaires : 1 000 000 \$	\$500
3 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 500 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-propriétaires : 1 000 000 \$	\$500
2 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 1 000 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-propriétaires : 2 000 000 \$	\$500
3 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 1 000 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-propriétaires : 2 000 000 \$	\$500

Offres de garanties facultatives

- **Services de Restauration d'identité (IRS)** souscrits par Trisura Guarantee Insurance Company.
- **Assurance des frais juridiques personnels** souscrite par ARAG Business Legal Solutions.

Les renseignements fournis dans cette brochure constituent un sommaire de l'assurance contractée et sont fournis à titre de référence uniquement. La police en tant que telle, y compris les avenants, décrit la protection elle-même. Elle comporte les exclusions, les limitations et les dispositions non référencées (ou rapidement résumées) ici. La police doit donc être consultée pour les modalités, les conditions et les exigences complètes des garanties. Des franchises peuvent s'appliquer. Pour connaître en détail les conditions, les définitions, les restrictions et les exclusions, veuillez communiquer avec votre courtier d'assurances autorisé par Marsh Canada Limitée ou consulter le libellé de la police. Ce programme d'assurances est souscrit par certains souscripteurs du Trisura Guarantee Insurance Company.

Pour une proposition de prix personnalisée, visitez notre site web de demande au www.marsh.ca/adr.

Quels sont les services PRD assurés?

La garantie comprend l'arbitrage, la médiation et les autres services de règlement extrajudiciaire de différends, sous réserve des modalités de la police, y compris :

- Négociation
- Médiation
- Arbitrage
- Facilitation de groupe
- Facilitation
- Entretien
- Évaluation des besoins – Groupe
- Intervention de Groupe
- Encadrement en cas de conflits
- Encadrement exécutif
- Évaluation préliminaire neutre
- Mini-procès exécutif
- Mini-procès judiciaire
- Droit collaboratif
- Coordination de parentage (médiation/arbitrage)
- Consultations PRD
- Processus de règlement extrajudiciaire de différends préliminaires (aider les parties à sélectionner le processus de règlement extrajudiciaire de différends adéquat)
- Médiateur
- Règlement judiciaire de différends
- Sélection et embauche de spécialistes PRD
- Formation/instruction/encadrement de spécialistes en règlement extrajudiciaire de différends et de membres
- Formation/instruction/encadrement sur le lieu de travail ou en famille
- Conception, mise en œuvre et gestion des systèmes de règlement extrajudiciaire de différends
- Évaluations sur le lieu de travail
- Enquêtes sur le lieu de travail
- Pratiques réparatrices/justice réparatrice
- Cercles
- Jugement

Cette extension aux États-Unis élargit le territoire de la garantie habituel pour permettre de présenter une première réclamation à l'encontre de l'assuré désigné aux États-Unis (en plus du Canada).